



Apostille d'un acte de naissance

Par **monnomestpersonne**, le **18/11/2014** à **12:52**

Bonjour,

J'ai besoin de faire apostiller un acte de naissance auprès du service apostille de la cour d'appel de Grenoble.

Pour cela, après avoir appelé la cour d'appel, on me demande de faire un courrier (puisque je ne peux pas m'y déplacer) en précisant le pays destinataire, ainsi que la raison pour laquelle ce pays me demande cette apostille.

Suis-je obligé de répondre à ces questions pour avoir une Apostille ? Ou bien, est-ce que j'ai le droit de le demander sans me justifier, de la même manière que je l'ai fait pour la demande de mon acte de naissance ?

Merci pour votre retour,

Cordialement,

Par **Legalacte**, le **18/11/2014** à **16:54**

Bonjour,

si vous voulez que la cour d'appel réponde à votre demande, vous devez vous même répondre à leurs questions !!

Peut être que selon les pays ou le besoin, leur démarche sera différente.